



## Suivi de l'exécution des marchés publics et règlement des litiges

La phase d'exécution des marchés commence une fois que le marché entre en vigueur. Cette phase se caractérise par une certaine dilution de responsabilité entre les principaux acteurs qui se partagent la responsabilité pendant l'exécution du marché. Cette formation a été conçue dans la perspective de donner à ces responsables un cadre de travail structuré et des outils pratiques pour mieux gérer, étape par étape, la phase d'exécution du marché et de gestion des contrats.

### OBJECTIFS PRATIQUES

- ✓ **Identifier** l'essentiel des failles qui pourraient avoir lieu lors de l'exécution des marchés et **définir** les mesures de prévention à mettre en place.
- ✓ **Mettre** en œuvre un outil pratique de suivi d'exécution des marchés.
- ✓ **Préparer** les responsables aux missions de suivi des marchés.
- ✓ **Prévenir** les risques et **former** les responsables à la gestion des litiges.



#### CLIENTÈLE CIBLE :

- **Chefs de projet**
- **Administrateurs(trices) de contrats**
- **Responsables du suivi de l'exécution des marchés**
- **Responsables des marchés publics**
- **Responsables administratifs et financiers**

**DURÉE** : 2 semaines

**CODE** : EMP

### THÈMES ET CONTENUS

- **Phases du processus de passation des marchés** : Distinction entre la phase de passation des marchés et la phase d'exécution du marché. Enjeux et contexte de chacune des phases.
- **Rôles et responsabilités des acteurs** : Autorités contractantes, directeurs sectoriels, chefs de projet, ingénieurs, auditeurs, magistrats de la cour des comptes, autorités de régulation. Obligations légales.
- **Éléments constitutifs d'un marché** :
  - a) Lettre de marché; b) Soumission et ses annexes; c) Cahier des clauses administratives particulières; d) Spécifications techniques particulières; e) Plans et dessins; f) Bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif; g) Cahier des clauses administratives générales; h) Spécifications techniques générales.
- **Suivi des marchés** : Ordre de priorité des pièces. Obligations contractuelles à respecter. Démarche à suivre par le maître d'ouvrage si une tâche n'est pas exécutée par l'entreprise adjudicataire du marché.
- **Failles du processus d'exécution des marchés** : Identifier les failles potentielles et éviter que les entrepreneurs mal intentionnés puissent les exploiter à des fins préjudiciables pour le projet, telle que la multiplication des avenants.